

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE
CANTON
BETTON
COMMUNE
MONTGERMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026 – R2 – 145 - 5

**DÉLÉGATION à
Hervé LHERMITTE
Adjoint au Maire**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;
- VU** le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 7 (sept) le nombre des adjoints ;
- VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 27 mars 2026 ;
- Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner une délégation à Monsieur Hervé LHERMITTE, 1^{er} adjoint au Maire ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Hervé LHERMITTE, 1^{er} adjoint au Maire, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Urbanisme et Patrimoine local**
- **Développement économique, Entreprises et commerces.**

Il exercera les fonctions suivantes :

- étude et suivi, après décision du Maire ou du Conseil Municipal, des affaires afférentes aux secteurs de l'urbanisme et du patrimoine local et pour convoquer les commissions concernées ;
- élaboration des dossiers d'urbanisme et du patrimoine local.
- étude et suivi, après décision du Maire ou du Conseil Municipal, des affaires afférentes aux secteurs du développement économique, des entreprises et commerces, des ressources humaines et pour convoquer les commissions concernées ;
- élaboration des dossiers de développement économique, des entreprises et commerces et de ressources humaines.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents d'urbanisme et du patrimoine local ainsi que des documents de développement économique, des entreprises et commerces.

Article 2 : Monsieur Hervé LHERMITTE, 1^{er} adjoint au Maire, en mon absence ou en cas d'empêchement dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, a délégation de pouvoirs et de signature pour :

- le dépôt des plaintes au nom de la commune,
- le traitement des affaires courantes de la mairie,
- l'ordonnancement des pièces comptables dans la limite des crédits budgétaires,
- les pièces d'Etat Civil et certificats,

- l'exécution des délibérations,
- la certification conforme à l'original de tout document,
- le domaine funéraire,
- les dossiers concernant le RLPI (Règlement Local de Publicité intercommunal)

Article 3 : La signature par Monsieur Hervé LHERMITTE des pièces et actes repris dans les articles 1 et 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante : "*par délégation du Maire*".

Article 4 : Le Maire, le Directeur Général des Services de la commune de MONTGERMONT et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Trésorier Payeur
- A l'intéressé

Fait à MONTGERMONT, le 10 avril 2026

**Le Maire,
Laurent PRIZÉ**



SPECIMEN SIGNATURE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Notifié à l'intéressé le _____